

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 18 mars 2010 18h
EU
Compte rendu

Le compte-rendu du conseil communautaire du 18.02.2010 est adopté : Abstention :7 –
Pour :46

1- Finances – vote Compte Administratif 2009- Budget Général

Section de fonctionnement

Le montant des mandats de fonctionnement émis s'élève pour 2009 à 4 843 105,85€ et les titres de recettes à 5 681 340,11€ soit un résultat d'exercice excédentaire de 838 234,26€ et un résultat de clôture de + 3 993 507,52€ compte tenu du résultat reporté de + 3 155 273,26€

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 425 143,62€ et les recettes d'investissement à 717 886,32€ soit un résultat d'exercice de + 292 742,70€ et un résultat de clôture déficitaire de 179 934,52€ compte tenu du résultat reporté de – 472 677,22€

Les restes à réaliser dépenses d'un montant de 1 287 000€ concernent les programmes suivants :

- P11 – Matériel informatique : 13 000€
- P12 – Mobilier de bureau : 10 000€
- P13 – Bâtiments communautaires : 29 000€
- P14 – Centre aquatique intercommunal : 30 000€
- P17 – Matériels ordures ménagères : 90 000€
- P18 – Création d'une déchetterie : 15 000€
- P19 – Extension bâtiment administratif – RAM : 1 100 000€

Les restes à réaliser recettes d'un montant de 1 240 000€ concernent les programmes suivants :

- P17 - Matériels ordures ménagères : 90 000€
- P19 – Extension bâtiment administratif – RAM : 1 150 000€

- Le résultat de clôture global des 2 sections présente un excédent de 3 813 573 € pour permettre de réaliser les projets de la communauté de communes au niveau du budget général : centre aquatique, extension bâtiments administratifs, déchetterie de Beauchamps, renouvellement du matériel OM et de couvrir les besoins de financement concernant les programmes d'investissement du budget annexe ZI (parc environnemental d'activités de Gros-Jacques).

Le résultat global consolidé (budget général et budget annexe ZI) s'élève à + 823 585,71€

Monsieur Lucien FOSSE souhaite des explications concernant une différence d'environ 45 000€ entre l'état prévisionnel de TEOM 2009 et le montant réellement perçu en 2009 par la Communauté de Communes Bresle Maritime.

Madame Marylise BOVIN indique que des recherches sont en cours au niveau du Trésor Public pour justifier cette différence et que ces explications seront présentées en conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire procède au vote du compte administratif 2009 relatif au budget général.

POUR: 52 CONTRE: 1

2-Finances – affectation des résultats- Compte Administratif 2009 – Budget Général

Considérant le résultat déficitaire de la section d'investissement pour un montant de 179 934,52€ et le besoin de financement des restes à réaliser d'un montant de 47 000€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que la somme de 3 993 507,52€ correspondant au résultat de clôture de la section de fonctionnement soit affectée :

- au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 227 000€
- et en excédent de fonctionnement reporté – ligne budgétaire 002 pour 3 766 507,52€

3-Finances – Vote CA 2009 – Budget annexe ZI

Section de fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 471 562,51€ et les recettes à 458 537,96€ soit un déficit de 13 024,55€

Le résultat de clôture s'élève à + 145 608,31€ compte tenu du résultat reporté de + 158 632,86€

Section d'investissement

Les dépenses se sont élevées à 1 936 571,29€ et les recettes à 1 855 113,06€ soit un déficit de 81 458,23€ et un résultat de clôture déficitaire de 3 135 595,60€ compte tenu du résultat reporté de – 3 054 137,37€

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 356 000€ pour les dépenses et concernent les programmes :

- P104 – acquisitions de terrains : 117 000€
- P14 – aménagement ZAC phase 1 et 1bis Saint-Quentin-Lamotte : 60 000€
- P16 – acquisition de matériel : 24 000€
- P19 – aménagement ZAC phase 2 – tranche 1 Oust-Marest : 1 155 000€

Les restes à réaliser recettes s'élèvent à 4 350 700€ et concernent les programmes :

- P104 – acquisitions de terrains : 946 700€
- P14 – aménagement ZAC phase 1 et 1 bis : 854 000 €
- P19 – aménagement ZAC phase 2 – tranche 1 : 2 550 000€

Le solde des restes à réaliser s'élève à + 2 994 700€

Le résultat de clôture global des 2 sections s'élève à – 2 989 987,29 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le compte

administratif 2009 du budget annexe

4-Finances – Affectation des résultats – CA 2009 – Budget annexe ZI

Considérant le besoin de financement résultant du déficit de la section d'investissement de 3 135 595€ et du solde positif des restes à réaliser pour 2 994 700€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que la somme de 145 608,31€ correspondant au résultat de la section de fonctionnement soit affectée :

- au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 140 896,00€
- et à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 4712,31€

5- Finances – Compte de Gestion 2009- Budget Général

Considérant que les opérations du compte de gestion 2009 du budget général présentées par Madame la Trésorière de la Ville d'Eu sont identiques aux comptes administratifs précédemment énoncés et n'appellent donc ni observation, ni réserve,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le compte de gestion 2009 du budget général.

6-Finances – Compte de gestion 2009- Budget annexe ZI

Considérant que les opérations du compte de gestion 2009 du budget annexe ZI présentées par Madame la trésorière de la Ville d'Eu sont identiques au compte administratif précédemment énoncés et n'appellent donc ni observation, ni réserve,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le compte de gestion 2009 du budget annexe ZI.

7- Débat d'orientation budgétaire 2010 (Présentation par Monsieur Alain BRIERE)

Monsieur Alain BRIERE propose le débat d'orientation budgétaire 2010 avec les thèmes suivants qui ont été abordés lors de la commission finances du 1er mars 2010 et lors de la réunion des 21 maires du 2 mars 2010 :

- 1 – Environnement financier général (situation économique et sociale, réforme de la fiscalité locale ...).
- 2 – Budget général – programmes d'investissement – emprunts prévisionnels – incidences budgétaires.
- 3 – Budget général – section de fonctionnement – dépenses - répartition fonctionnelle par compétence.
- 4 – Budget général – section de fonctionnement – recettes - prévisions de recettes fiscales.
- 5 – Budget annexe ZI – Programmes d'investissement – emprunts prévisionnels – incidences budgétaires.
- 6 – Budget annexe ZI – prévision budget d'entretien du parc d'activités de Gros-Jacques.

Monsieur Alain BRIERE souhaite une réflexion des élus communautaires sur l'opportunité de procéder en 2010 à une augmentation des taux de contributions directes : TH, TFnb, TF.

Il souhaite que s'instaure un débat en tenant compte des points suivants :

- l'incertitude actuelle concernant la compensation de la TP en 2011 et surtout à partir de 2012.
- Le transfert de la compétence INSERTION en 2010 pour un montant de 52 000 €
- La nécessité de préserver une capacité d'autofinancement pour les investissements

Il souhaite l'avis des délégués sur une augmentation de 2% voire 2.50% dès 2010.

Monsieur Alain LONGUENT expose qu'une augmentation de 2% apporterait un complément de recettes insignifiant de l'ordre de 35 000€ et qui pèsera en totalité sur les ménages.

Il suggère de maintenir une pression pour obtenir rapidement des pouvoirs publics les modalités de remplacement de la taxe professionnelle à destination des collectivités territoriales.

Il rappelle le chiffre de 73% concernant les investissements réalisés par celles-ci sur le plan national.

Enfin, il ajoute que les compensations ont sans cesse diminué depuis le début de la taxe professionnelle (part salariale, exonérations diverses...)

Madame Marie-Françoise GAOUYER rappelle la situation de précarité dans laquelle se trouve de plus en plus de personnes et que dans ces conditions, il y en a moins qui paient des taxes d'habitation et que la différence doit quand même être supportée par les autres.

Dans ces conditions, elle souhaite une prudence sur toute augmentation de fiscalité.

Monsieur Emmanuel MAQUET indique que les solutions de compensation envisagées ne sont pas figées et qu'il existe trois clauses de revoyures. Il souhaiterait une remontée d'informations auprès des parlementaires à ce sujet.

Monsieur Michel DELEPINE expose que le rôle de la communauté de communes n'est pas toujours bien perçu par la population et qu'il faut être prudent avec les impôts.

Monsieur Alain BRIERE rappelle que la CCBM exerce toujours plus de compétences nouvelles avec des services nouveaux pour les habitants.

8-Convention d'adhésion – service médecine préventive CDG 76

Conformément à l'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, la collectivité doit recourir à un service de médecine professionnelle et préventive afin de vérifier la sécurité et la protection de la santé des agents titulaires et non titulaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à signer une convention d'adhésion de la communauté de communes au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime à compter du 1^{er} avril 2010 et pour une durée de quatre ans.

Le tarif forfaitaire par agent est fixé à 65,90€ pour l'année 2010.

9- Commissions consultatives – modifications du tableau des membres

Par délibération du 6 mai 2008, le conseil communautaire a approuvé la création de 10 commissions consultatives ainsi que sa composition au niveau des délégués titulaires et suppléants ainsi qu'un membre non délégué de chaque conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la mise à jour du tableau des membres de ces commissions consultatives :

Commission Finances : ajout : Madame Marthe SUEUR et Monsieur Jean-Claude GROUT (en remplacement de Monsieur David DUPUTEL).

Commission Développement économique : ajout : Madame Martine LECOMTE.

Commission Enfance et Jeunesse : ajout : Madame Mauricette DEVAUCHELLE, Madame Anne-Marie TREPPE et Monsieur Jim TUILLIER.

Commission Pays : ajout : Monsieur Alain DUBUT et Monsieur Alain HENOCQUE

10- Sinistre tempête Xynthia – intervention financière de la CCBM.

Emus par la situation de détresse dans laquelle se trouvent les populations du littoral Vendéen, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'apporter une aide exceptionnelle aux sinistrés d'un montant de 1500 € qui sera versé au CCAS de la ville de Charron.

11- Développement Economique—Travaux ZAC Phase 4 tranche 1 sur Saint Quentin Lamotte—Autorisation signature marché- (MAPA)

Par délibération du 17 décembre 2009, le Conseil Communautaire a autorisé le lancement d'une procédure de marché public sur la base du CCP établi par le cabinet V3D dont l'objectif est l'aménagement de la phase 4– tranche 1 sur la commune de Saint Quentin Lamotte.

Une publication a été mise en ligne au BOAMP—n°10-17948– le 27.01.2010.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la CAO s'est réunie le mardi 23 février 2010 et le 9 mars 2010 pour procéder à l'ouverture des plis (20 dossiers retirés—4 offres déposées) et au jugement des offres présentées par les candidats.

La CAO a examiné l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution suivants: valeur technique 60%, prix des prestations 30%, délai d'intervention 10%.

Elle a décidé de retenir l'entreprise STPA pour un montant de 982 584,89 €HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'une part d'entériner la proposition de la CAO et d'autre part d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Fin à 19h20